

Presentation :

Missions du CCAS :

- Mettre en oeuvre et gérer un service autonomie pour oeuvrer à l'aide au maintien à domicile
- Mettre en oeuvre la politique en direction de la petite enfance et gérer les structures d'accueil
- Accompagner les publics en difficulté sociale
- Observer les besoins sociaux de la population.

Le service Autonomie :

- accompagne les personnes dans les tâches domestiques
- Apporte une aide à la vie quotidienne, à la toilette
- Aide aux déplacements.

Au sein du service autonomie à domicile, en lien avec la coordinatrice et le référent autonomie, l'auxiliaire de vie sociale participe, de par ses missions à la prévention de la maltraitance, de la promotion de la bientraitance. Il/Elle assure une mission de lien social et de soutien des aidants. Il/Elle s'assure de la qualité des prestations et de la conformité aux dispositions prévues par le référentiel HAS.

Missions :

Accompagner et aider les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne :

- Aider à la toilette, à l'habillage, au coucher, à la mobilisation et aux déplacements;
- Aider à l'alimentation : préparation et prise des repas.

Accompagner et aider les personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne :

- Entretenir le cadre de vie (cuisine, séjour, chambres, toilette.)
- Entretenir le linge (lavage, étendage, repassage)
- Élaborer des menus (préparation des repas, faire cuire les aliments)

Aide à l'accompagnement des personnes âgées à l'extérieur (seulement sur la ville de Niort)

Utiliser le matériel mis à disposition afin de prévenir les risques professionnels :

- Au domicile des usagers (lit médicalisé, verticalisateur, lève personne, fauteuil roulant...)
- par le service : blouse, sur blouse, gants, blousons, gourdes, brumisateurs...

Contribuer à la mise en oeuvre du projet d'accompagnement personnalisé (PAP) :

- Avoir une bonne connaissance des PAP des usagers
- Réaliser les actions prévues par le PAP
- Repérer les besoins, les problématiques
- Participer aux remontées/réclamations avec le référent autonomie,
- Faire des transmissions dans le cahier ou classeur de liaison au domicile des usagers

Intervenir en équipe mixte aide-soins dans les situations complexes :

- Mettre en oeuvre le PAP avec l'équipe soins, la coordinatrice Soins et les référentes autonomie.
- Contribuer à la réévaluation du PAP avec la coordinatrice Soins et les référents autonomie
- Participer aux réunions de service, de coordination...

Participer :

- A la promotion de la bientraitance : repérer, signaler
- A la prévention de la maltraitance des personnes vulnérables
- Au repérage des besoins pur lutte contre l'isolement social
- Au repérage des besoins de soutien aux aidants

Participer aux réunions de service, aux réunions de concertation, aux séances d'analyse des pratiques professionnelles...

Tutorer des personnes en emploi aidé, des stagiaires (MFR, lycée, école de la 2° chance, immersion...)

Assurer des livraisons de repas à domicile de façon ponctuelle, en cas de besoin

Consignes à respecter pour le bon fonctionnement du service :

- Passage hebdomadaire au service
- Respect des processus de type ressources humaines (fiches dimanches fériés...), la télégestion sur le smartphone mis en place par le service.

ENVIRONNEMENT DU POSTE ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Travail en équipe - Effectif total de l'équipe : 43
- Travail en tenue fournie par la collectivité
- Permis B et véhicule obligatoires - Conduite de véhicule léger (personnel)
- Horaires variables 28h/semaine - organisés par roulement - Possibilité d'horaires coupés dans l'activité du service entre 7h50 et 19h50 (selon roulement établi)
- Travail selon roulements les samedis, dimanches et jours fériés
- Relations externes possible avec les partenaires paramédicaux, médicaux et sociaux.

Profil :

-
- BEPA service à la personne - Option aide à domicile ou CAPA service à la personne ou diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social (DEAES)
 - En l'absence de ces diplômes, un profil doté d'une expérience significative dans des fonctions similaires pourra être étudié
 - Permis B et véhicule obligatoires
 - Bonne connaissance des publics concernés
 - Connaissance des gestes et postures de manutention
 - Conditions physiques adaptées à l'exercice des missions
 - Avoir le sens du service public

Capacités techniques :

- S'avoir s'organiser
- Faire preuve d'autonomie
- Rigueur
- Vigilance
- Prise d'initiatives
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
- Bonne connaissance du public personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Bonne connaissance du secteur géographique

Capacités relationnelles :

- Être empathique
- Faire preuve de discrétion
- Être patient
- Savoir observer
- Savoir communiquer de façon claire simple
- Savoir écouter
- Être polyvalent

Conditions statutaires :

Poste ouvert au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux.

Peuvent postuler :

- Les agents titulaires relevant du cadre d'emploi d'agent sociaux territoriaux,
- Les lauréats de ces concours,
- Les agents titulaires d'un grade de même niveau et de fonction équivalente de la fonction publique, sous réserve de répondre au profil recherché,
- A défaut, toute personne non titulaire de la fonction publique, répondant au profil recherché (recrutement direct sur poste permanent)

Remuneration :

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

1- Recrutement par voie de mutation, détachement ou intégration directe :

avec reprise de l'échelon atteint par l'agent sur la base des grilles du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
OU

2- Recrutement par voie de "stagiairisation" au grade d'agent social territorial Échelon 1, en vue d'une titularisation dans la fonction publique.

BASES DE CALCUL DE LA REMUNERATION :

- Calculs effectués sur la base des grilles du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux - Pour information : Grade Agent social - Échelon 1 (1 441.39 € Brut pour un 80%- valeur actuelle)

+ Complément de traitement indiciaire de 192.97 € brut/mois (pour le 80%)

+ Régime Indemnitaire (220€ Brut/mois montant pour le 80%)

+ Indemnités de travail les dimanches et jours fériés

+ indemnités kilométriques

Pour les non fonctionnaires :

- Possibilité de reprise partielle d'ancienneté - Étude réalisée dans l'année qui suit la prise de poste.

Pour tout recrutement :

- Possibilité d'avancements de carrière via examens professionnels, concours et ancienneté tout au long de la carrière.
- Accès aux services du Comité des Activités Sociales et Culturelles de Niort et son territoire (équivalent comité d'entreprise)
- Accès mesures sociales employeur
- Prime vacances : 639.92 € brut versés 1 fois dans l'année, au mois de juin de l'année N+1, au prorata du temps de présence et en fonction de la date de prise de poste)
- Participation employeur à des contrats-groupes de complémentaire santé et prévoyance (maintien de salaire labellisé)
- Base de travail 28h/semaine

Renseignements :

Auprès de M. GENTET Marie, Infirmière coordinatrice du service autonomie, au 05 49 78 70 38 ou SABIRON Sophie, cheffe du service autonomie, au 05 49 78 72 87

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative, les 2 ou 3 derniers bulletins de salaire) avant le **30/08/2026** sous la référence : **C_26_C_09_10_11_12** à l'attention de Monsieur le Président du CCAS - Direction des Ressources Humaines

Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : drh-candidature@agglo-niort.fr

Par voie postale : Monsieur le Président du CCAS

Direction des Ressources Humaines

CCAS de Niort - Hôtel de ville - 1 place Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex